

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C CÔTE DE BEAUPRÉ
VILLE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE des membres du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, tenue le 3 mars 2008 à 20h00 à l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Pour former quorum sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Lebel, Madame Nathalie Morin,
Monsieur Martin Dionne.

Monsieur Rémi Drouin, absence motivée.
Madame Caroline Nicole, absence motivée.
Madame Manon Trépanier, absence motivée.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la réunion;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption des procès-verbaux du 4 et du 12 février 2008 et suivi;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Rapport des comités ad hoc;
- 7- Rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 8- Présentation des comptes à payer;
- 9- Recours collectif;
- 10- Demandes d'aide financière;
- 11- UMQ, appui;
- 12- Compensation monétaire aux membres du CCU;
- 13- Avis de motion;
- 14- Entente intermunicipale, baseball mineur;
- 15- Eau potable;
- 16- MRC;
- 17- Période de questions;
- 18- Clôture de l'assemblée;
- 19- Levée de l'assemblée.

1-OUVERTURE DE LA RÉUNION

La session est ouverte par Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Monsieur Frédéric Drolet-Gervais agit à titre de secrétaire.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 5865-03-08

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Monsieur Martin Dionne **QUE** l'ordre du jour soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET DU 12 FÉVRIER 2008 ET SUIVI

RÉSOLUTION 5866-03-08

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Dionne, appuyé par Madame Nathalie Morin **QUE** les procès-verbaux du 4 et du 12 février 2008 soient et sont adoptés.

Adopté à l'unanimité

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

5- CORRESPONDANCE

6- RAPPORT DES COMITÉS AD HOC

7- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont réunis le 26 février 2008. Les recommandations concernant les dossiers traités lors de cette rencontre ont été transmises au Conseil et celui-ci rendra une décision sur un point lors de la présente assemblée.

RÉSOLUTION 5867-03-08

P.I.I.A. NOUVELLE CONSTRUCTION SUR LA RUE LESSARD

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de Monsieur Carl Fortin pour la construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 245-23 de la rue Lessard;

CONSIDÉRANT les plans de construction et d'implantations déposés;

CONSIDÉRANT la recommandation conditionnelle favorable 2008-14 du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nathalie Morin, appuyé par Monsieur Michel Lebel **QUE** ce Conseil accepte le projet de Monsieur Fortin conditionnellement au dépôt de meilleurs plans d'architecture et au respect du plan d'implantation avec une marge d'erreur maximale de 0.1 mètre.

Adopté à l'unanimité

8- PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION 5868-03-08

IL EST PROPOSÉ par Madame Nathalie Morin, appuyé par Monsieur Michel Lebel **QUE** ce conseil autorise le paiement des comptes suivants totalisant la somme de 392 512.08\$;

QUE Monsieur le Maire et Monsieur le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

	COMPTES À PAYER FÉVRIER 2008	3 MARS 2008
		MONTANT
1	Salaire pour la semaine finissant le 02 Février 2008	11 638,02 \$
2	Salaire pour la semaine finissant le 09 Février 2008	14 570,71 \$
3	Salaire pour la semaine finissant le 16 Février 2008	10 953,92 \$
4	Salaire pour la semaine finissant le 23 Février 2008	17 300,35 \$
5	Les entrepôts Presto (soda, pepsi diete, 7up, sucre, croustilles, paille, eau)	129,79 \$
6	Les entrepôts Presto (soda, dentyne, punch fruits, jus pomme, sucre, pepsi, 7up	176,34 \$
7	Les entrepôts Presto (café, punch fruits, jus pomme, chocolat, verre 8oz)	175,20 \$
8	Minitre des finances (frais et droits enregistrement véhicule C.T.Q.)	121,00 \$
9	Postes Canada (1400 timbres pour l'envoi des comptes de taxes)	821,73 \$
10	Mme. Johanne Paquet (règlement final pour réclamation bris manteau au Centre	220,00 \$
11	Syndicat des employés municipaux Côte-de-Beaupré (cotisation de janvier 2008)	228,88 \$
12	Desjardins Sécurité Financière (fonds pension de janvier 2008)	3 359,44 \$
13	Commision administrative des régimes de retraite et d'assurance (CARRA)	950,78 \$
14	Hydro-Québec (éclairage des rues, anc. poste S.Q., stat pomp SAB-4&5, chalet p	5 098,53 \$
15	Socan (coût de la licence pour la musique pour soirée Club âge d'or Bel Âge)	66,79 \$
16	Pagenet Du Canada inc. (location de pagette pour le mois de février 2008)	355,17 \$
17	Hydro-Québec (électricité Centre Ste-Anne)	1 207,10 \$
18	Minitre des finances (renouvellement permis équip. pétrolier station pompage	692,80 \$
19	Ministre du Revenu du Québec (droits d'immatriculation au registre entreprises)	32,40 \$
20	M. Jean-Luc. Racine (remb. frais pour usage auto, cell. & prime ass médic publi	1 201,00 \$
21	Mme. Martine Hovington (comp utilisation téléphone cell personnel de février 08)	30,00 \$
22	Bell Canada (hôtel de ville, garage, 5 stat pomp, bibliothèque)	873,58 \$
23	Édition Yvon Blais (renouvellement mise à jour législation code municipale)	262,45 \$
24	Produits Capital (sacs vidange, nett. plancher, papier hyg, savon, masques sta p	342,57 \$
25	Bell Mobilité Cellulaire (frais mensuels & autres frais de février 2008)	502,15 \$
26	Boivin & Gauvin inc. (6 paires de botte & ganse pour facial & boucle sangle cou)	900,07 \$
27	Société protectrice des animaux de Québec (contrat de mars 2008)	209,84 \$
28	Chemin de Fer Charlevoix inc. (passage privé, traverse souterraine, ent sys prot	6 914,44 \$
29	Centre de rénonvation Raymond Boies inc. (thermostat électronique)	2,58 \$
30	Maxxam Analytique inc. (analyse de l'eau potable de janvier 2008)	369,10 \$
31	Déniegement Daniel Lachance inc. (4er vers. contrat déneig 2007-08 & loc pelle)	71 128,76 \$
32	Les Ateliers Régis Lessard inc. (changer alternateur sur camion incendie)	579,05 \$
33	Ménard & Frères (rép. marche à pied camion 5 tonnes & inspection du camion)	586,83 \$
34	C. Bilodeau Chevrolet (changement d'huile sur le cube & chevrolet silverado 1500	204,57 \$
35	Évimbec ltée. (vers. de fév. & mars 2008 tenue à jour du rôle d'évaluation)	8 747,82 \$

36	Pétroles S. Racine inc. (carburant diesel)	2 451,95 \$
37	Claude Boissonnault (petite caisse) (frais déplacemet, frais de poste, accessoi)	1 374,66 \$
38	Bureautique Lacouline inc. (coût des copies pour février 2008)	151,63 \$
39	Groupe CCL (2000 enveloppes 2 fenêtres & 1000 enveloppes 1 fenêtre)	495,67 \$
40	Services M & R inc. (cueillette & transport janv. 2008 & loc conteneur vidange)	7 382,46 \$
41	Imprimerie Blouin inc. (achat de feuilles 8 X 11 pour bibliothèque)	105,55 \$
42	Réal Huot inc. (bouchon, tuyau fonte, adaptateur, extension boîte de vanne, manch	1 669,43 \$
43	Aréo-Feu (chausson bama, cagoule nomex, clé multiple dép. incendie)	535,65 \$
44	Équipements Sigma inc. (godet de 48 pouces pour pépîne)	2 709,00 \$
45	Commision administrative des régimes de retraite et d'assurance (quote-part)	738,00 \$
46	Ville de Beaupré (1er vers. pour les coûts d'opération usine traitement)	107 630,83 \$
47	MRC de la Côte-de-Beaupré (1er vers. quote-part fonctionnement, col. sélective	59 854,99 \$
48	Receveur Général du Canada (renouvellement licence de radio)	205,00 \$
49	Shred-it (décheté papier)	88,72 \$
50	NAPA Rémy Ferland (batterie, pince multiple fonction, raccord, lave-vitre, serre-c)	250,91 \$
51	Mack Ste-Foy inc. (maintenance & changement d'huile du camion d'incendie)	360,89 \$
52	Univar (3 barils de soude caustique 50% & 1 baril de silicate sodium)	1 739,70 \$
53	Turcotte (1989) inc (contrat d'entretien poste de surpres Picard de février 2008)	270,43 \$
54	Campus Notr-Dame-de-Foy (frais d'inscriptiion C. Roy instruction 2 formation pom	322,82 \$
55	Ville de Québec (coût de l'enfouis & redevance élimination pour janvier 2008)	10 874,85 \$
56	Acklands Grainger (inspection app de levage de survie, bouteille gaz étolonnage)	592,53 \$
57	Marc Tremblay ent. Él. Inc. (rép. éclairage des rues & nouv lumière patinoire&rép	1 036,65 \$
58	Astronicor (correc coût surveilla annuell des 5 stations pompage & changer batt	1 760,27 \$
59	Communauté métropolitaine de Québec (1er vers quote-part générale & spécifique	2 900,00 \$
60	Le Groupe Roger Faguy inc. (correc coût visite inspection visuel groupe électrogè	106,26 \$
61	Plomberie chauffage J.P. inc. (loc machine dégel 11 rue Bilodeau)	262,04 \$
62	Fournitures et Ameublement du Québec (caisse papier, classeur arc enveloppes)	132,38 \$
63	B.F.T. Bowling(Quillo-Service) (bande beige & détecteur de boule de quilles)	244,89 \$
64	Ultramar Ltée (huile à chauffage hôtel de ville & station de feu)	2 387,22 \$
65	Médias Transcontinental S.E.N.C. (avis public dépôt rôle percep & promulgation)	496,66 \$
66	Bell Canada (internet intermédiaire du 10/02 au 09/03/08 H.V & Centre Ste-A)	145,15 \$
67	Excavation DMC inc. (location du souffleur entretien des rues)	1 635,28 \$
68	Centre Rénovation Normand Lachance inc. (colle, déluant, fil, escabeau, peinture	568,25 \$
69	Discom express (frais de transport d'enveloppe)	57,82 \$
70	M. Pierre Saint-Hilaire (compen usage véhicule personnel de février 2008)	260,00 \$
71	Alex Coulombe Ltée. (achat de liqueur pour Centre Sainte-Anne)	280,63 \$
72	Aliments Humpty Dumpty inc. (achat de caisses croustille pour Centre Ste-A)	32,51 \$
73	Techno-jeux inc./Billard & Dard expert (8 paquettes & 12 pointes cuir)	364,59 \$

74	Québec Linge Co.(nettoyage des saloppettes 04-11-18-25/02/08	135,44 \$
75	Buanderie HMR inc. (location de linge & microfibrés pour Centre Ste-Anne)	30,00 \$
76	ÉlectroMike (piles lithium 3v duracell)	221,24 \$
77	L'Excellence Compagnie d'assurance-vie(assurance collective de mars 08)	2 235,37 \$
78	Ernest Joubert inc. (niveau électronique, batterie, chargeur, mire avec étui)	2 122,05 \$
79	Lajeunesse & Frères inc. (essence)	411,00 \$
80	Daniel Arbour & Associés (DAA) inc. (3er vers. & final plan direc aména. Quai)	13 085,98 \$
81	Eksho inc. (location de 2 micros sans fil pour journée Plaisirs d'hiver)	214,46 \$
82	Équipement de sécurité du Québec (savon airkem, 6 lampes poche, rubans barr	302,62 \$
83	Rabais Campus (achat de livre pour bibliothèque)	89,44 \$
84	Zus publications (achat d'un roman pour la bibliothèque)	19,99 \$
85	Aquatech (conversation des données réseau d'aqueduc version excel)	214,46 \$
	TOTAL:	392 512,08 \$

Adopté à l'unanimité

9- RECOURS COLLECTIF

RÉSOLUTION 5869-03-08

CONSIDÉRANT la résolution 5814-11-07 adoptée à l'unanimité par le Conseil de Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT l'adoption des clauses 4 et 10 du projet de transaction soumis à la Cour supérieure dans le cadre du recours collectif, qui vise à informer la population de Sainte-Anne-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE d'ici jusqu'à la réalisation du début des travaux par la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, cette dernière s'engage à continuer d'informer ses citoyens de l'évolution du plan de mise aux normes de ses installations de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la transaction à intervenir est conditionnelle à la réalisation des conditions suivantes :

- L'obtention, pour la Ville, de subventions suffisantes et adéquates pour la réalisation des travaux autorisés par les autorités;
- L'obtention, par les organismes gouvernementaux concernés, des attestations, certificats ou autres autorisations permettant la réalisation des travaux, conformément à la clause 3 de la transaction;
- La réalisation du début des travaux par la Ville;
- Le versement de la somme prévue aux paragraphes 5 et 6 de la transaction;
- La remise d'une déclaration de règlement hors Cour et d'une quittance selon les modalités prévues aux clauses 5 et 8 de la transaction.

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge à propos d'encadrer les moyens d'informer la population eu égard aux clauses 4 et 10 de la transaction;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, le Conseil municipal a informé la population du dossier de l'eau potable lors des assemblées publiques du Conseil, de même lors de la publication du journal municipal trimestriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Monsieur Martin Dionne :

- 1) D'inscrire à l'ordre du jour de toutes les réunions mensuelles publiques du Conseil un point spécifique visant à informer les citoyens de l'évolution du plan de mise aux normes des installations de production d'eau potable, aux fins des clauses 4 et 10 de la transaction dont copie est disponible à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, et ce jusqu'à la réalisation du début des travaux par la Ville.
- 2) À chacune des publications du journal municipal trimestriel, faire paraître un communiqué visant à informer les citoyens de l'évolution du plan de mise aux normes des installations de production d'eau potable, aux fins des clauses 4 et 10 de la transaction dont copie est disponible à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, et ce jusqu'à la réalisation du début des travaux par la Ville.
- 3) De conserver une copie pour consultation de tout jugement et transaction et quittance approuvés par la Cour supérieure au bureau de l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré dans le dossier du recours collectif.

Adopté à l'unanimité

10- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION 5870-03-08

CONSIDÉRANT les différentes demandes d'aide financière que la Ville a reçu;

CONSIDÉRANT la politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nathalie Morin, appuyé par Monsieur Martin Dionne **QUE** ce Conseil verse les sommes suivantes aux organismes et personnes ci-après mentionnés :

- | | |
|--|-------|
| - Ensemble vocal Arc-en-sons : | 50\$ |
| - Championnats nationaux de cheerleading : | 100\$ |

Adopté à l'unanimité

11- UMQ, APPUI

RÉSOLUTION 5871-03-08

CONSIDÉRANT QUE les objectifs prévus aux orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie prévoient

notamment que les organisations municipales doivent structurer leur service de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir les modalités d'intervention de manière à viser le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace;

CONSIDÉRANT QUE les organisations municipales dans la continuité d'assumer leur responsabilité en matière de sécurité incendie et de leurs efforts de se conformer aux exigences de la Loi sur la sécurité incendie et des objectifs prévus aux orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie connaissent des problèmes majeurs de coûts et de recrutement;

CONSIDÉRANT QU'il est établi par le rapport des travaux du ministère de la Sécurité publique sur la problématique des alarmes non-fondées que près de 91% des sorties de véhicules d'urgence en sécurité incendie le sont sur de fausses alertes ou alarmes non-fondées et que chacune de ces sorties est évaluée à quelques milliers de dollars, sans compter les risques inhérents à ce genre d'interventions;

CONSIDÉRANT QUE les exigences imposées en matière de temps de réponse et du nombre de pompiers pour une première frappe risquent de compromettre leur exonération de responsabilité tel que prévu par la *Loi sur la sécurité incendie* alors que la sécurité des citoyens et de leurs biens ne serait pas pour autant compromise;

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire de revoir les exigences du rapport temps de réponse et de ressources d'intervention prescrite par les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie afin d'obtenir des assouplissements qui permettent de réduire les coûts d'organisation et d'opération tout en maintenant une protection optimale des citoyens et de leurs biens;

CONSIDÉRANT QUE vraisemblablement on pourrait avantageusement diviser en deux groupes dans un temps de réponse de dix minutes, respectant ainsi globalement le rapport temps de réponse et des ressources d'intervention pour un périmètre d'urbanisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Madame Nathalie Morin :

D'exiger du ministre de la Sécurité publique du Québec de permettre des assouplissements aux exigences du rapport temps de réponse et des ressources d'intervention, notamment pour les périmètres d'urbanisation;

À moins que l'alerte donnée ait spécifiquement déclaré l'existence de flammes, **d'exiger** du ministre de la Sécurité publique du Québec, que soit acceptée pour les périmètres d'urbanisation et dans un délai de dix minutes suivant l'alerte, une première intervention composée de quatre pompiers avec possibilité d'attaque, suivi, si nécessaire et selon l'ampleur du sinistre, d'un deuxième groupe de six pompiers pour circonscrire l'incendie;

D'exiger du ministre de la Sécurité publique que des assouplissements du même genre soient acceptés pour les interventions à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

Adopté à l'unanimité

12- COMPENSATION MONÉTAIRE AUX MEMBRE DU CCU

RÉSOLUTION 5872-03-08

CONSIDÉRANT QU'en fonction de notre réglementation d'urbanisme, la formation d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) est obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption des règlements d'urbanisme en vigueur, le nombre de réunions du CCU a augmenté considérablement;

CONSIDÉRANT les déplacements requis pour assister aux réunions du CCU et le temps consacré par ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est un comité statutaire qui recommande des décisions au Conseil de ville;

CONSIDÉRANT les montants compensatoires versés aux membres du CCU représentant la population dans les autres villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nathalie Morin, appuyé par Monsieur Martin Dionne **QUE** ce Conseil verse la somme de 20.00\$ par réunion du CCU à chacun de ses membres représentant la population et ce, en date de la présente.

Adopté à l'unanimité

13- AVIS DE MOTION

AVIS de motion est donné par Monsieur Martin Dionne **QUE** lors d'une assemblée subséquente, un règlement ayant pour objet « *Règlement imposant une tarification aux propriétaires d'immeubles desservis par le service de la collecte sélective à l'égard des industries, commerces et institutions par la MRC de la Côte-de-Beaupré* » sera présenté pour adoption.

Adopté à l'unanimité

14- ENTENTE INTERMUNICIPALE, BASEBALL MINEUR

RÉSOLUTION 5873-03-08

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale 2008, concernant le baseball mineur Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de l'entente est d'offrir des activités de baseball mineur aux résidents de toutes les municipalités faisant partie de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet d'entente reconduit les conditions de l'entente 2007 en y ajoutant les coûts respectifs de l'application de la politique de tarification familiale et des frais administratifs associés à la gestion de l'activité baseball mineur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Dionne, appuyé par Madame Nathalie Morin **QUE** ce Conseil renouvelle l'entente intermunicipale de baseball mineur.

Adopté à l'unanimité

15- EAU POTABLE

Monsieur le Maire fait état de la rencontre avec les ingénieurs pour le projet d'alimentation commune avec Château-Richer, de la rencontre avec d'autres ingénieurs pour la filière de traitement envisageable pour un projet autonome, que le 1^{er} mai, le Conseil aura en main les données pour les 3 scénarios, qu'une soirée d'information publique serait faite et qu'ensuite une décision sur le scénario retenu suivra.

16- MRC

17- PÉRIODE DE QUESTIONS

18- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets étant épuisés, il est proposé de clore l'assemblée.

19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Nathalie Morin **QUE** l'assemblée soit levée ; il est 21h03.

.....

Jean-Luc Fortin, Maire

.....

Frédéric Drolet-Gervais, directeur général, secrétaire-trésorier